ID: 063-216300699-20240214-24_02_14_010-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 février 2024

Date et heure de la séance : 14 février 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 15

Absents avec procuration: 11

Absents: 3

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL et Pierre FERNAND Mmes Margaux FOURTIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – M. Thibaut FABRY procuration à M. Jacques DUBOISSET Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

Absents: Mme Nastascia ACCOT - M. Jacques DUBOISSET - M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/02/14/010

OBJET : Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés du Département du Puy-de-Dôme – Segments C2/C3/C4/C5.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune du CENDRE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune du CENDRE, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,



Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » lors de sa séance du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 1 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur;
- autoriser M. Hervé PRONONCE en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance.

Karine VALLUY

Le Maire

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/02/2024 Reçu en préfecture le 16/02/2024

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.